

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Séance régulière du 6 décembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 6 décembre 2021 à 20 h 37 à la salle du conseil du complexe municipal au 16 rue Principale Nord. La séance a été tenue à huis clos et enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Madame	Véronique Danis	Mairesse
Madame	Julie Côté	Conseillère
Monsieur	Luc St-Jacques	Conseiller
Madame	Pierrette Lapratte	Conseillère
Monsieur	François Côté	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Absent :

Monsieur	Rodrigue Gauthier	Conseiller
----------	-------------------	------------

Sous la présidence de Madame Véronique Danis, mairesse.

Est également présente, Madame Mélissa Morin, directrice générale adjointe, elle occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-1083

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 15 septembre 2021 le décret numéro 1225-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-078 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Côté d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale adjointe puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de madame Véronique Danis, mairesse, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 20 h 37, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-1084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par madame Pierrette Lapratte et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-1085

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-1086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 29 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 29 novembre 2021, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-12-1087

ADOPTION DES COMPTES AU 1er DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 1er décembre 2021;

Comptes payés Caisse Desjardins Période de novembre (chèques 887 à 891)	1 646,56 \$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements Période de novembre (chèques 895 à 916)	74 723,52 \$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (13 novembre au 27 novembre 2021)	20 190,43 \$
Paiements par prélèvements automatiques Prélèvements automatiques — novembre 2021	6 069,61 \$
Paiements par virements bancaires Virements bancaires du 12 nov.21 au 1 déc. 21	971,64 \$
Chèque annulé	

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Mélissa Morin, directrice générale adjointe de la municipalité de Montcerf-Lytton, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Mélissa Morin,
Directrice générale adjointe

2021-12-1088

INDEXATION DES SALAIRES POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et il est résolu d'indexer les salaires de 2,5 % au 1er janvier 2022, et ce, pour tous les élus et les employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1089

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte et il est résolu d'adopter le calendrier des séances du conseil pour les assemblées de l'année 2022.

Les séances régulières se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes à la salle du conseil, au 18 rue principale nord:

SÉANCES RÉGULIÈRES
Lundi 10 janvier 2022
Lundi 7 février 2022
Lundi 7 mars 2022
Lundi 4 avril 2022
Lundi 2 mai 2022
Lundi 6 juin 2022
Lundi 4 juillet 2022
Lundi 1er août 2022
Lundi 5 septembre 2022
Lundi 3 octobre 2022
Lundi 7 novembre 2022
Lundi 5 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et 358 de la LÉR.M, tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;
- mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;
- divulguer ses intérêts lorsqu'une question débattue par le conseil de la municipalité les concerne.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait.

Mme Julie Côté, conseillère siège no. 1
M. Luc St-Jacques, conseiller siège no. 2
Mme Pierrette Lapratte, conseiller siège no. 3
M. Rodrigue Gauthier, conseiller siège no. 4
M. François Côté, conseiller siège no. 5
M. Sébastien Emond, conseiller siège no. 6.
Mme Véronique Danis, mairesse

2021-12-1090
NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA RIAM

Il est proposé par monsieur le conseiller François Côté et résolu de nommer monsieur le conseiller Luc St-Jacques comme substitut de Monsieur le conseiller François Côté advenant l'impossibilité pour celui-ci d'assister aux réunions de la Régie intermunicipale de l'aéroport.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1091
DEMANDE DE DONS — GUIGNOLÉE DES MÉDECINS

CONSIDÉRANT QU'il recueille des fonds pour offrir des soins et services directs à plus de 200 enfants en situation de grande vulnérabilité;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu d'autoriser la direction générale de donner un don de 200 \$ pour la guignolée des médecins pour le Centre de pédiatrie sociale maison.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1092
AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE/RÉCEPTIONNISTE, MME JOSÉE DANIS, DE REMPLACER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE LE TEMPS DE SON CONGÉ DE MATERNITÉ ET AINSI ÊTRE AUTORISÉ À SIGNER TOUT DOCUMENT D'USAGE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de personnel au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Morin part bientôt pour un congé de maternité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et résolu d'autoriser madame Josée Danis, secrétaire/réceptionniste de remplacer madame Mélissa Morin, directrice général adjointe le temps de son congé de maternité et ainsi être autorisé à signer tout document d'usage pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1093

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2022 — REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller François Côté et résolu d'autoriser la direction générale de renouveler l'adhésion 2022 du regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau d'une somme de 250 \$.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire être informé des créances de la municipalité;

La directrice générale adjointe procède au dépôt de la liste des soldes dus à la municipalité par les contribuables.

2021-12-1094

ADOPTION DU DÉPÔT D'AUDIT DU BUDGET 2021 DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALE ET DE L'HABITATION ET PTI 2021-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu d'adopter le dépôt d'audit du budget 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'habitation et le PTI 2021-2023.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Dépôt de la directrice générale adjointe de l'état financier pour la fin d'année prévue en 2021.

2021-12-1095

NOMINATION DE PIERRETTE LAPRATTE POUR AUTORISATION DE RECEVOIR DES INFORMATIONS POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Il est proposé par madame la conseillère Julie Côté et résolu de nommer madame la conseillère Pierrette Lapratte d'avoir l'autorisation de recevoir des informations de la municipalité pour remplir des demandes de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1096

CHEMINS À DOUBLE VOCATION — DEMANDE 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

TRANSPORT LOURD 2021				
Chemins	Route tronçon	Longueur	Ressource transportée	Nb de camions chargés par année
Chemin de l'Aigle	26414-02	3,4	Bois	Plus de 540
Ch. de Montcerf (rue Principale Sud)	26410-03	3,0	Bois	Plus de 1540
Ch. du 2 ^e Rang de l'Aigle	26420-01	1,25	Bois	Plus de 1000
Ch. du 6 ^e Rang	26412-01	6,8	Bois	Plus de 1000
Chemin Lac-Lytton	26434-02	5,15	Bois	Plus de 540
Chemin Bras-Coupé	26434-01	6,07	Bois	Plus de 540
Chemin Lytton	26410-03	3,96	Bois	Plus de 540
Chemin Lytton	26410-04	0,71	Bois	Plus de 540
TOTAL		30,34		

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 30,34 km.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1097

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE SIGNER L'ENTENTE 2022 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS AVEC LE PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME DE L'OUTAOUAIS (PERO)

CONSIDÉRANT QUE nous avons plusieurs sentiers pédestres à entretenir;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Côté et résolu d'autoriser à la direction générale de signer l'entente avec le PERO d'une somme de 6 900 \$ pour l'entretien des sentiers pédestres de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1098

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-92 — AJOUT DE L'USAGE H3 DANS LA ZONE U-202

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne Municipalité de Montcerf a adopté le règlement de zonage numéro 118;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.118 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

- CONSIDÉRANT** QUE l'ancienne municipalité de Montcerf et l'ancienne Municipalité de Lytton ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, le 12 septembre 2001, à la suite de la parution du décret 1048-2001 dans la Gazette officielle du Québec;
- CONSIDÉRANT** QUE la municipalité de Montcerf-Lytton désire permettre une classe d'usages « unifamiliale contiguë (h3) » à la zone U-202;
- CONSIDÉRANT** QUE un avis de motion a dûment été donné par un conseiller lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** QUE le 1er projet de règlement a été adopté par monsieur le conseiller Sébastien Émond lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** QU'un avis public de consultation a eu lieu le 21 janvier au 5 février 2021 dans le journal Info de la vallée;
- CONSIDÉRANT** QUE le deuxième projet de règlement a été déposé à l'ajournement du 17 février 2021;
- CONSIDÉRANT** QU'il y a eu un avis public dans le journal Info de la vallée pour la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter le 22 avril au 3 mai 2020 à 16 h.
- CONSIDÉRANT** QU'à la fermeture du registre à 16,00 heures, conformément à la loi, aucune personne habile à voter ne s'est opposée à l'adoption dudit règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte et résolu unanimement que le règlement numéro 2020-92 modifiant le règlement de zonage no.202 de l'ancienne Municipalité de Montcerf, laquelle modification porte sur les usages permis dans la zone U-202, soit adopté.

De plus, il est ordonné, statuer et décréter par le conseil municipal ce qui suit :

- Article 1 :** Le présent règlement porte le nom de : Règlement #2020-92
- Article 2 :** Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.
- Article 3 :** Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu le certificat de conformité de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau et conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Véronique Danis
Mairesse

Mélissa Morin
Directrice générale adjointe

Adopté à l'unanimité

Avis de motion; Premier projet; Deuxième projet; Adoption du règlement; Approbation de la M.R.C. Publication;	5 octobre 2020 7 décembre 2020 17 février 2021 6 décembre 2021
--	---

2021-12-1099

**AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DONNER UNE PRIME
PATINOIRE À L'EMPLOYÉ 70-004**

CONSIDÉRANT QUE l'employer a demandé une augmentation pour entretenir la patinoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc St-Jacques et résolu d'autoriser la direction de payer une prime pour la patinoire à l'employé # 70-004. Cette prime sera en vigueur du 1er décembre 2021 au 15 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

2021-12-1100

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Lapratte de procéder à la levée de l'assemblée à 20 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

Véronique Danis

Mairesse

Mélissa Morin

Directrice générale adjointe